



# MASTER VETERANS

Cette compétition mise en place par le C.B.D. est réservée aux joueurs « Vétérans » licenciés dans l'Isère.

## Organisation :

Les qualifications pour la finale du « Master » se disputent au cours de l'hiver dans 8 boudromes couverts du département (concours inscrits au calendrier en catégorie Loisir).

Dans chaque concours éliminatoire, 2 équipes sont qualifiées pour la finale départementale qui se déroule généralement au mois d'avril.

Possibilité de s'inscrire plusieurs fois si l'équipe n'est pas encore qualifiée, à condition de régler chaque inscription au boudrome concerné ou à l'A.S. organisatrice.

Inscriptions : 40 € par équipe, dont 4 € pour les « Jeunes ».

## Composition des équipes :

4 ou 5 joueurs, avec possibilité de former des équipes « Mixtes » appartenant à divers secteurs.

Licence « compétition » obligatoire, 1 seul joueur de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> division autorisé par équipe et 1 joueur de 4<sup>ème</sup> division présent obligatoirement sur le terrain.

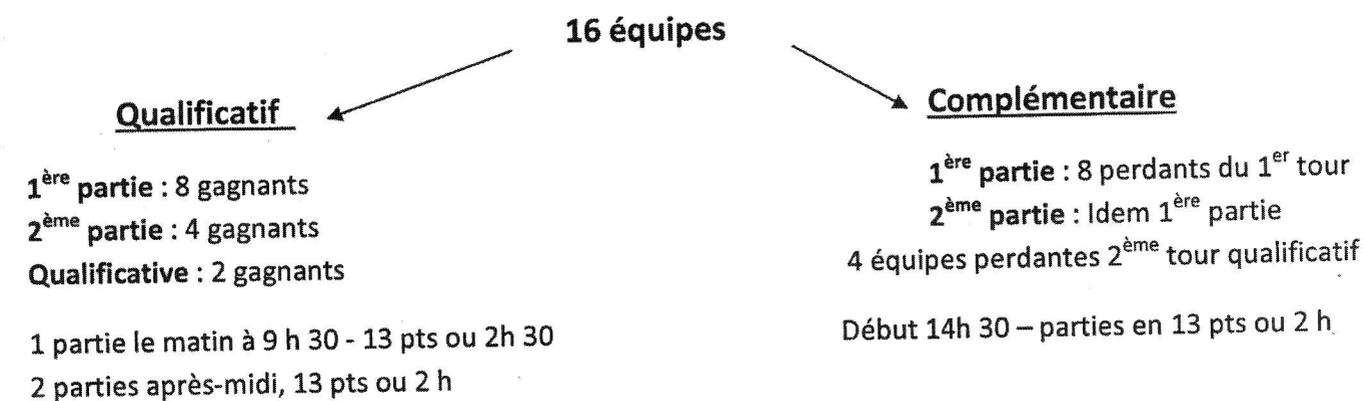
## Règlement sportif :

Application du R.T.I. (modification apportée le 9/09/2011 lors du congrès de Feltre) :

Les caractéristiques du cadre sont les mêmes que pour la catégorie « Féminines »

Voir notice FFSB explicative ci-jointe (Art. 4 du RTI et Art. 13 – Annexe 3 du R.S.).

## Déroulement des concours qualificatifs :



## Indemnités :

1<sup>ère</sup> partie : 25 €  
2<sup>ème</sup> partie : 50 €  
3<sup>ème</sup> partie : 80 €

1<sup>ère</sup> partie : 15 €  
2<sup>ème</sup> partie : 15 €

Toutes les indemnités, ainsi que le montant du prélèvement « Jeunes » sont pris en charge par l'A.S. organisatrice.  
Repas de midi (prix maxi. 15 € par personne) souhaitable car toutes les équipes mangent en principe sur place.